



RAPPORT D'ACTIVITE 2010

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	2
Rapport du groupe « Dossiers »	6
Rapport du groupe « Recherche de fonds »	7
Témoignage: Bilan du projet d'intégration de Xavier	8
Objectifs 2011	9
Remerciements	10
Membres du comité de l'AIPE	10

Le mot de la Présidente

La nouvelle papeterie est arrivée, comme nous l'avons promis, et des lettres dansantes mettent aujourd'hui de la bonne humeur dans nos communications ! Un grand merci à ALTERNATIVE qui – une nouvelle fois – a fait preuve d'une grande disponibilité et générosité pour l'actualisation de nos documents.

Les objectifs

L'engagement sans faille des membres du comité au cours de l'année 2010 a permis de réaliser les objectifs annoncés.

1) Actualisation de nos statuts

Une version actualisée des statuts est soumise aux membres de l'Assemblée générale du 7 avril 2011 pour ratification. Les modifications permettent d'être plus proche de nos actions et de notre fonctionnement actuel.

2) Renforcement de nos relations avec les communes et le canton

Comme prévus, nous sommes entrés en discussion avec les instances cantonales et communales.

L'entretien avec Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer et trois de ses collaborateurs en février 2010 a abouti à la création d'un groupe de travail rattaché à la Commission cantonale de la petite enfance (Cocape) sous la présidence du Service Santé Jeunesse (SSJ). Malheureusement, ce n'est qu'en octobre 2010 qu'une première séance de travail a été convoquée. Lors de cette séance, plusieurs préoccupations sont ressorties concernant la collaboration entre le monde de la petite enfance et le monde de l'école :

- Comment faire perdurer le travail de mise en place de solutions intégratives et de soutiens spécifiques pour les enfants en situation de handicap réalisés par les différents acteurs du secteur petite enfance au-delà du préscolaire ? Comment mettre en commun les compétences en matière d'intégration et comment promouvoir ces pratiques ?
- Comment organiser une transition vers la scolarité concertée et harmonieuse pour l'ensemble des acteurs (enfants, parents, éducateurs, enseignants...) en prenant en compte les modifications législatives actuelles ?

La nécessité d'élaborer des recommandations sur ces sujets ainsi que de clarifier les engagements respectifs du canton et des communes en termes financiers et de politique d'intégration a été soulignée. Un rapport de cette commission est attendu pour le début 2011.

En ce qui concerne les communes suburbaines, des contacts ont été pris avec plusieurs responsables « Petite Enfance » et directrices d'IPE de communes genevoises qui nous ont encouragés à poursuivre nos démarches auprès de l'Association des Communes Genevoises. Nous avons sollicité auprès de Mme Janine de Haller, présidente de la commission sociale de l'Association des Communes Genevoises, une rencontre pour présenter l'AIPE et pour explorer les différentes possibilités d'un soutien régulier à l'intégration des enfants en situation de handicap dans les IPE communales. Cette rencontre aura lieu au début 2011.

3) Des rapports directs avec les IPE

Le 4 novembre 2010, le comité a reçu des responsables d'IPE ayant bénéficié du soutien de l'AIPE dans ces trois dernières années. Onze IPE ou Secteurs étaient représentés, de nombreuses autres IPE se sont excusées, tout en signalant leur intérêt pour la démarche et en regrettant de ne pas pouvoir participer aux discussions. Au cours de deux heures –

et lors de la verrée qui a clôturé la réunion – nous avons pu récolter les avis de chacun et discuter de nombreux sujets.

Dans un premier temps nous avons voulu connaître les satisfactions, insatisfactions et souhaits des IPE concernant l'AIPE. Les principaux résultats de cette consultation sont résumés ci-dessous.

Les satisfactions :

- Rapidité de réponse aux demandes quand elles sont faites dans les délais.
- Ecoute et compréhension des besoins des IPE.
- Grande « marge de manœuvre » quant au choix de la personne souhaitée par l'institution.
- Appréciation des liens établis avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education (FPSE) de l'Université de Genève pour recruter des stagiaires et qualité du travail des stagiaires qui se sont présentés.

Les insatisfactions :

- Délais de dépôt d'une demande ne correspondant pas toujours à la réalité des besoins.
- Absence d'un « service d'urgence ».
- Difficultés liées au calcul des coûts pour les IPE hors Ville de Genève.

Les souhaits :

- Garantie d'un engagement sur l'année pour ne pas créer un climat d'insécurité pour les parents et les équipes.
- Création d'un « service d'urgence ».
- Mise à disposition d'exemples d'établissement d'un budget précis.
- Idéalement, il faudrait que les moyens supplémentaires se concrétisent au moment de l'arrivée de l'enfant en situation d'handicap ou dès que l'identification de besoins particuliers est confirmée.

Dans un deuxième temps, nous avons abordé différentes situations pour comprendre quel soutien aux IPE n'est pas encore suffisamment développé. La discussion a fait émerger une difficulté récurrente : identifier rapidement et avec précisions les besoins particuliers d'un enfant. Il faudrait pouvoir disposer d'outils appropriés et de personnes ressources pouvant apporter leur aide rapidement.

Par ailleurs, un malaise a été exprimé à propos de situations pour lesquelles un service de l'Etat appuie fortement la demande de placement de l'enfant en IPE. Si la présence de l'enfant nécessite un soutien financier de l'AIPE, est-ce que cela ne ressemble pas un peu à un subventionnement de l'Etat par l'AIPE ?

Un autre cas de figure a été évoqué : ce n'est pas un enfant particulier pour lequel une aide à l'intégration est nécessaire, mais ce sont plusieurs enfants dans un groupe qui génèrent une dynamique difficile à gérer. Des forces supplémentaires seraient alors nécessaires, mais aujourd'hui l'AIPE n'entre pas en matière pour ce type de demande.

Enfin, la problématique de la transition entre IPE et école a été discutée. Quelques IPE transmettent à l'école le bilan du travail avec un enfant – avec l'autorisation des parents, bien entendu – mais il n'existe aucune procédure standard recommandée, ce que plusieurs participants à notre réunion déplorent.

Cette rencontre a été très instructive pour le comité et riche en échanges d'expériences. Le comité se penchera en 2011 sur les différents problèmes soulevés et il recherchera d'autres occasions pour permettre la réflexion collective et des échanges de vive voix.

4) Participation aux groupes de travail et commissions en cours

Le travail de la plateforme intégration de la DPE s'est poursuivi avec la participation de plusieurs membres de notre association. Une première version du « Guide à l'intégration » a été rédigée ; une version finale est attendue pour le printemps 2011.

La commission consultative sur l'intégration du DIP est maintenant opérationnelle et tiendra sa première réunion au début de l'année 2011. Eric Métral, membre du comité, occupe la place réservée pour la petite enfance dans cette commission dont la présidence a été confiée à Jérôme Laederach, également membre de notre association.

Au-delà des objectifs

Au-delà des objectifs initialement posés, l'AIPE a également joué son rôle d'association militante en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap en initiant le dépôt d'une proposition collective avec un ensemble d'associations amies (Fondation Ensemble, Actifs, Astural, Fégraph) pour demander à l'Assemblée constituante d'inscrire deux principes essentiels dans la nouvelle Constitution du Canton de Genève (voir encadré). Plus de milles signatures ont été récoltées. Nous avons déposé ces signatures auprès de la commission concernée de l'Assemblée constituante et avons eu l'occasion de répondre aux questions sur ce qui a motivé cette démarche associative. Le texte de la nouvelle Constitution est actuellement en cours de consultation (voir le site : <http://www.geneve.ch/constituante/>)

Finalement, et toujours dans un esprit de valorisation des expériences vécues, l'AIPE, ses actions, ses forces et ses faiblesses ont été présentées et discutées lors du colloque « Education précoce spécialisée : du présent vers l'avenir », organisé à l'Université de Genève en juin 2010.

Pour conclure ce mot de la présidente

Pour terminer ce bilan de l'année 2010, voici une nouvelle de taille - si j'ose dire - ! Nadine Ruffieux, qui a cumulé les fonctions de membre du comité (groupe dossiers) et de secrétaire, a donné naissance à son troisième enfant – le petit Zacharie. Félicitations !

Nadine a souhaité quitter ses fonctions de secrétaire, tout en restant membre du comité. Nous lui sommes très reconnaissants du grand travail accompli en tant que secrétaire et nous nous réjouissons de pouvoir toujours compter sur son expertise et son engagement au sein du comité.

C'est avec soulagement et enthousiasme que nous saluons alors l'arrivée, depuis décembre 2010, de notre nouvelle secrétaire, Madame Dominique Biondina. Dominique connaît bien le domaine de la petite enfance et s'est mise dès le premier jour de son engagement au travail avec compétence et avec disponibilité.

En outre, nous remercions chaleureusement Pascale Grivel, qui a remis sa démission en hiver 2010, pour son engagement au sein de l'association durant toutes ces années en tant que membre du comité. Nous lui souhaitons une belle suite pour son parcours professionnel qui l'a éloignée de Genève et espérons qu'elle restera en tant que membre de l'association un appui à nos actions. Myriam Gremion, élue l'an passé à l'Assemblée générale, a donc pris sa place en tant que membre du comité et membre du groupe « Recherche de fonds » depuis le mois de mars.

Nous avons eu le plaisir de retrouver Alexandra Félix qui, du moins nous l'espérons vivement, reprendra sans aucun doute sa fonction de membre du comité en 2011.

2011 verra la fin du mandat de Manuel Tornare auprès de la Délégation à la petite enfance. Grâce à lui et Marie-Françoise de Tassigny, l'AIPE a pu prendre son envol et faire au cours des derniers treize ans une contribution à la concrétisation d'une politique d'intégration. Nous voudrions ici les remercier très chaleureusement pour leur intérêt et leur soutien actif.

PROPOSITION COLLECTIVE ADRESSÉE À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE GENEVOISE

POUR L'INTÉGRATION ET LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les soussigné-e-s demandent à l'Assemblée constituante de la République et Canton de Genève de tenir compte dans ses travaux de la proposition collective suivante :

Pour faire écho à :

- La *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (ONU, 13 décembre 2006)
- La *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées* (LHand) du 13 décembre 2002,
- La *Loi genevoise sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés* (LIJBEP) (9865) du 14 novembre 2008,
- La *Loi genevoise sur l'intégration des personnes handicapées* (LIPH) du 1 janvier 2004,

les soussigné-e-s demandent à l'Assemblée constituante d'inscrire dans la future constitution du Canton de Genève les principes suivants, relatifs à l'intégration et la participation sociale des personnes en situation de handicap :

1. *L'Etat et les Communes reconnaissent le droit à l'intégration et à la participation sociale des personnes en situation de handicap dans les espaces publics ou privés ouverts à tous (contextes préscolaires, scolaires, professionnels, politiques, culturels et de loisirs) dans la reconnaissance mutuelle des spécificités.*
2. *L'Etat et les Communes prennent des mesures qui créent les conditions favorables à l'exercice de ce droit.*

Nous sommes, organismes initiateurs, à la disposition de la commission qui recevra cette proposition collective pour être auditionnés.

Les organismes initiateurs :

AIPE¹ ; Fondation ENSEMBLE ; ACTIFS² ;
ASTURAL-Action pour la jeunesse ; FéGAPH³

Définition de la participation sociale

« La participation est l'implication de l'individu dans une situation de la vie réelle. Elle constitue la perspective sociétale du fonctionnement. Les restrictions de participation sont des problèmes qui peuvent se poser à un individu lorsqu'il s'implique dans des situations de la vie réelle. La présence d'une restriction de participation se détermine en comparant la participation d'un individu à celle qu'on attend, dans telle culture ou telle société, d'un individu sans limitation d'activité »

(Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé - OMS, 2001, p. 223)

	NOM (maj)	PRENOM (maj)	Domicile (adresse complète)	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

¹ Aide à l'Intégration d'enfants avec des besoins spéciaux dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance du canton de Genève.

² Réunion de l'association PROJECT et du CEFCA.

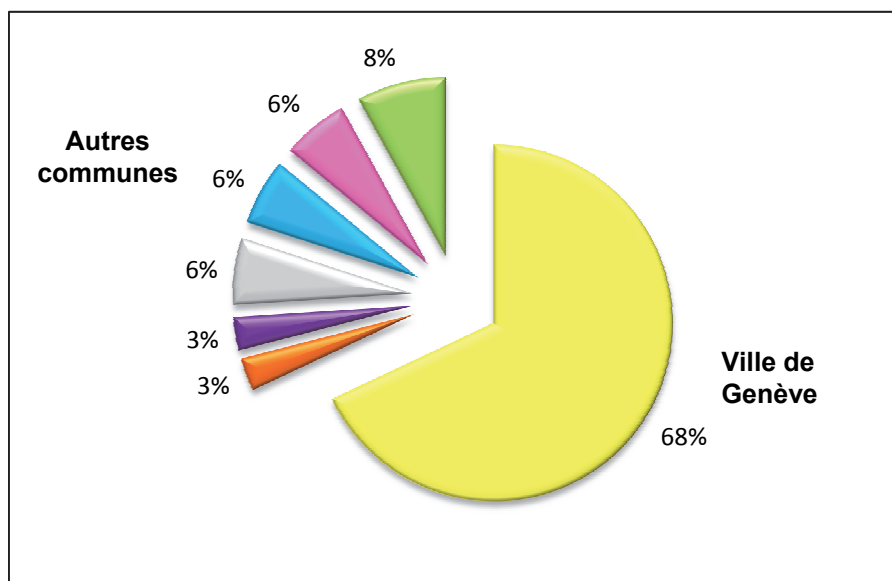
³ Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches.

Rapport du groupe « Dossiers »

Le groupe « Dossiers » s'est réuni 5 fois et a étudié 35 demandes de soutien parvenues à l'association durant l'année 2010, dont 17 nouvelles demandes et 18 demandes de prolongations. La majorité des demandes de soutien ont été faites pour aider les enfants à s'intégrer dans leur groupe, à pouvoir participer avec une aide spécifique aux différentes activités d'éveil et à soutenir leur autonomie durant les repas, la sieste et les activités à l'extérieur.

Le tableau ci-dessous indique l'âge des enfants concernés par les demandes de soutien et le graphique montre la proportion de demandes en fonction des communes.

Age	Nombre
1.5	1
2	5
2.5	3
3	4
3.5	7
4	11
4.5	3
5	1
Total	35



Sur ces 35 demandes de soutien, l'AIPE a pu répondre positivement à 30 dossiers. 5 dossiers n'ont pas été acceptés : 1 parce qu'il était incomplet, 4 par manque de moyens financiers. Ces 4 dossiers refusés provenaient d'institutions de communes genevoises suburbaines. Il est regrettable de devoir refuser des demandes d'aide à des enfants qui en ont besoin ou de limiter l'aide accordée à des périodes d'environ 4 mois par manque de liquidité et ainsi obliger les IPE à faire deux fois par an des demandes de prolongation. La question financière reste donc un souci majeur pour l'AIPE.

Des démarches ont été entreprises en 2010 (et continueront en 2011) pour alerter les autorités communales et cantonales de cette situation afin que celles-ci s'engagent avec nous à trouver des réponses aux besoins des IPE qui accueillent des enfants en situation de handicap.

Ainsi, le groupe « Dossiers » a accordé plus de CHF 150'000 pour l'année 2010 et la plupart des soutiens devront être prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Signalons aussi que cette année encore, la subvention de CHF 90'000 de la Ville de Genève n'a pas permis de couvrir l'ensemble des demandes émanant de cette commune puisque l'AIPE a aidé les institutions de cette commune pour un montant de CHF 134'550.

Rapport du groupe « Recherche de fonds »

Le travail réalisé ces dernières années et poursuivi en 2010 par le groupe « Recherche de Fonds » auprès des communes genevoises se fait sentir de façon très positive. En effet, plusieurs communes, Carouge, Anières et Meyrin, ont décidé de marquer leur soutien à l'intégration en augmentant sensiblement leur subvention à l'AIPE. D'autres communes, Plan-les-Ouates, Thônex et Vernier, ont renouvelé leur conséquent soutien financier. Finalement, l'AIPE compte toujours sur les subventions, bien que plus modestes, de nombreuses autres communes qui s'attachent à faire part de leur soutien dans la mesure dans leurs possibilités. Nous tenons à remercier grandement l'ensemble de ces communes et espérons qu'elles nous réitéreront leur confiance l'an prochain.

La somme globale reçue de l'ensemble des communes genevoises (hors Ville de Genève) est de CHF 38'000. En 2010, les soutiens financiers des communes sont plus élevés que l'année précédente et nous permettent ainsi de continuer notre mission. Le travail de recherche de fonds sera poursuivi notamment auprès de l'Association des Communes Genevoises, par l'intermédiaire d'une rencontre prévue en 2011, afin de les sensibiliser à nos actions.

La subvention fidèle et importante de CHF 90'000 allouée par la Ville de Genève a été entièrement utilisée. Toutefois, et pour la deuxième année consécutive, elle n'a pas couvert l'ensemble des demandes qui nous sont parvenues.

La recherche auprès des donateurs privés s'est poursuivie et s'est avérée fructueuse comparativement aux années précédentes (CHF 31'000). Le groupe « Recherche de fonds » continuera, bien évidemment, à chercher activement de nouveaux donateurs.

Les charges de fonctionnement de l'association sont toujours couvertes par les cotisations des membres. Cela signifie donc que chaque franc reçu est intégralement attribué pour les soutiens aux enfants.

La charte graphique de l'AIPE a fait peau neuve. Notre nouveau logo et notre papeterie ont été renouvelés et modernisés grâce au travail de l'entreprise ALTERNATIVE et au soutien de la Loterie Romande. Le site web fera également « peau neuve », en début d'année 2011.

Nous remercions chaleureusement la Fondation Hans Wilsdorf ainsi que toutes celles et ceux qui participent à la réalisation des objectifs de l'AIPE.

Témoignage: Bilan du projet d'intégration de Xavier

En 2008, notre établissement a été approché par les HUG afin d'accueillir, en urgence, un enfant touché par le syndrome de Prader Willy. Cet enfant, vivant dans un contexte familial difficile, avait besoin d'une prise en charge rapide et à plein temps en collectivité crèche.

L'adjointe pédagogique et moi-même avons été invitées par le réseau médico-social, en charge de cet enfant et de sa mère, qui nous a présenté le syndrome congénital dont était atteint Xavier, son évolution possible et les attentes du réseau de professionnels envers le SPE de Champel.

L'équipe de l'Espace de Vie Infantile Bertrand (EVE) consultée sur cette possible prise en charge s'est sentie en mesure d'assurer cet accueil spécifique. Cependant, la direction du SPE de Champel a toujours défendu qu'une intégration ne peut être de qualité que s'il y a une organisation professionnelle pensée et adéquate autour des besoins de l'enfant accueilli. C'est pourquoi, depuis 2009, nous collaborons avec l'AIPE pour le subventionnement d'un poste d'auxiliaire de crèche à temps partiel (environ 16-19 heures par semaine). Ce poste permet, au personnel éducatif diplômé, de dégager du temps pour l'accompagnement spécifique de Xavier.

Avec le soutien financier reçu, l'institution a engagé alors une auxiliaire expérimentée dans le domaine spécialisé. Celle-ci a pu assumer un travail de qualité auprès de Xavier et auprès de sa maman. Elle faisait le lien entre le groupe, l'institution et la famille, elle mettait en place des adaptations des activités motrices, sociales et cognitives visant l'évolution de l'autonomie et de la socialisation de cet enfant. Elle était soutenue dans ce travail par tous les éducateurs du groupe.

Une collaboration régulière (4-5 fois par an) avec les membres du réseau professionnel qui entoure Xavier nous a permis de bien remplir notre mission d'intégration.

Etant en interrogation sur l'aide financière de l'AIPE possible pour cette année et Xavier étant plus autonome, la direction, en accord avec les professionnels et le réseau, a décidé que les éducateurs assumeraient entièrement l'accompagnement spécifique de Xavier pour sa dernière année en EVE.

Aujourd'hui, Xavier vit comme les autres enfants dans l'Espace de Vie Infantile de Bertrand. Toutefois, un accompagnement régulier est encore nécessaire car il a besoin de plus d'encouragement, de stimulation, de concentration que ses camarades pour remplir les tâches journalières de ses journées en crèche. Pour cette raison, nous avons reçu à nouveau le soutien de l'AIPE pour un nombre d'heure réduit.

La perspective de cette année : toutes les équipes éducatives et du réseau professionnel travaillent à ce que Xavier puisse entrer à l'école, au moins à temps partiel, dès août 2011.

Cette expérience a été très riche professionnellement et personnellement de tous les points de vue, technique, social, émotionnel et ceci pour les familles, les enfants et les équipes de l'EVE Bertrand.

Pour l'EVE Bertrand
Mme C. Favario
Responsable de secteur

Objectifs 2011

L'année 2010 a demandé beaucoup d'efforts à chaque membre du comité en termes de disponibilité et de travail. Nous sommes fiers de cet investissement collectif, mais nous devons aussi veiller à ne pas abuser de nos forces et éviter un essoufflement du comité.

Pour l'année 2011, nous souhaitons avant tout faire avancer, voire terminer, les projets en cours.

- Finaliser la refonte du site internet de l'AIPE et des documents téléchargeables.
- Etablir des statistiques plus précises à partir des dossiers traités en 13 ans d'existence de l'AIPE.
- Stabiliser notre situation financière en poursuivant notamment nos discussions avec l'Association des Communes Genevoises.
- Maintenir notre participation aux discussions sur l'application de la loi cantonale sur l'intégration, sur la transition entre le secteur préscolaire et scolaire et plus généralement sur celles qui concernent l'inclusion des jeunes enfants.
- Renforcer nos échanges aussi bien avec les IPE qui ont déjà fait appel à notre soutien qu'avec celles qui ne le font pas encore.
- Continuer à faire connaître nos activités par des interventions dans les activités de formation, des congrès et autres manifestations.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les membres de l'AIPE d'avoir soutenu les objectifs de notre association au cours de l'année 2010 et exprimer toute ma gratitude à chaque membre du comité d'assumer tout au long de l'année le rôle de co-présidents de l'AIPE ; ce partage des responsabilités et l'investissement de chacun reflète l'esprit de notre association.

Remerciements

- A la Ville de Genève, et particulièrement à Monsieur Manuel TORNARE et Mme Francine KOCH, déléguée à la Petite Enfance
- Aux communes de :
 - Carouge
 - Anières
 - Meyrin
 - Thônex
 - Vernier
 - Plan-les-Ouates
 - Collonge-Bellerive
 - Confignon
 - Meinier
 - Choulex
 - Collex-Bossy
 - Chancy
 - Laconnex
 - Puplinge
- A tous nos donateurs privés ou anonymes.
- A tous nos membres de soutien.

Membres du comité de l'AIPE

Gisela CHATELANAT présidente

Eric METRAL trésorier

Elisabeth MAILLAT

Christiane PETREMAND

Nella BOURAS

Nadine RUFFIEUX RÜFENACHT

Myriam GREMION

Secrétaire : Dominique BIONDINA

I'AIPE :

- soutient le développement d'une politique d'intégration en menant une réflexion sur l'intégration d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap ;
- participe aux actions coordonnées des différents organismes concernés par la petite enfance ;
- contribue à informer et former les institutions et personnes intéressées par l'intégration ;
- **finance des appuis à l'intégration dans les lieux d'accueil de la petite enfance.**



Aide Intégration
Petite Enfance

AIPE

Case postale 1421

1227 CAROUGE

Tél. : 004176 360 53 60

info@aipe.ch

CCP 17-556162-5

www.aipe.ch